

L'an DEUX MIL ONZE, le SAMEDI 23 AVRIL, à 09 h 10, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en deuxième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des Articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (séance clôturée à 11 h 10).

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance pris dans le sein du Conseil Municipal. CÉCILÉRY Nathalie a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert/ ORPHÉ Monique/ BAREIGTS Éricka/ HOAREAU Jean-François/ PONIN-BALLOM Gino/ PICARD Hajasoa/ LAURET Edmond/ VICTORIA RETOURNAT Danielle/ PESTEL René Louis/ VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini/ ARMAND Alain/ HUMBLLOT Nicole/ ESPÉRET Jean-Pierre/ BRISSAC-FÉRAL Claude/ COUDERC Alain/ ADAME Brigitte/ LOUISE Rose Blanche/ KICHENIN Virgile/ Didier EUPHRASIE/ CATHERINE Aline/ HOARAU Emmanuel/ ASSABY Maximilien/ DINDAR Ibrahim/ TURPIN Marie-Annick/ CASSIM-CADJEE Mohammad/ FIDJI Jean-Claude/ ANDAMAYE Marie-Annick/ NAILLET Philippe (arrivé à 10 h 23, au Rapport n° 11/2-13)/ LOWINSKY Jacques/ SERVANTÈS Marie/ PAULÉE Marie-Thérèse/ PELTIER Hélyette/ FRANÇOISE Gérard/ AHAMADI Salama/ TOQUET Stéphanie/ CÉCILÉRY Nathalie/ FOURNEL Dominique/ ALLIÉ Carmen/ BARDIÈRE Jean-Michel/ VICTORIA René-Paul/ CHÉFIARE Claudine

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

MAILLOT Gérald		par LOWINSKY Jacques
CLAIN Claudette		par VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini
ISIDORE Marylise		par ORPHÉ Monique
NATIVEL Mickaël		par ANNETTE Gilbert
JAVEL François	pour toute la durée	par ANDAMAYE Marie-Annick
VARONDIN Frédéric	de la séance	par PELTIER Hélyette
JUSTINE Marie Séverine		par KICHENIN Virgile
INGAR Iqbal		par ALLIÉ Carmen
HOARAU Serge		par VICTORIA René-Paul
SALIMINA Patricia		par CHÉFIARE Claudine
TOQUET Stéphanie	à son départ, à 10 h 35, au Rapport n° 11/2-23	par DINDAR Ibrahim

Les membres présents, au nombre de 41 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application des dispositions de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

- ANNETTE Gilbert Rapport n° 11/2-24
au titre de la Caisse des Ecoles
- PAULÉE Marie-Thérèse
- PICARD Hajasoa
- VARONDIN Frédéric
- FRANÇOISE Gérard
- VICTORIA RETOURNAT Danielle
- BARDIÈRE Jean-Michel (représentant les professeurs des écoles)

- (*) MAILLOT Gérald Rapport n° 11/2-27
au titre du SIDEO
- ESPÉRET Jean-Pierre
- LOWINSKY Jacques

- KICHENIN Virgile Rapport n° 11/2-29
au titre du CAUE
- LOWINSKY Jacques Rapport n° 11/2-30
au titre de la SHLMR
- Emmanuel HOARAU (en qualité de Conseiller Général)

- ORPHÉ Monique Rapport n° 11/2-31
au titre de la SIDR
- (*) MAILLOT Gérald (en qualité de Conseiller Général)
- PONIN-BALLOM Gino (en qualité de Conseiller Général)

- LOWINSKY Jacques Rapport n° 11/2-31
au titre de la SHLMR
- HOARAU Emmanuel (en qualité de Conseiller Général)

SIDEO Syndicat Intercommunal d'Exploitation d'Eau Océanique
 (Comité Syndical du)

CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

SHLMR Société d'Habitations à Loyer Modéré de la Réunion

SIDR Société Immobilière du Département de la Réunion

(*) élu absent à la séance

ELUS INTERESSES

(suite)

Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

- LAURET Edmond au titre de la SEDRE Rapport n° 11/2-32
- ORPHÉ Monique au titre de la SIDR Rapport n° 11/2-33
- (1) MAILLOT *Gérald* (en qualité de Conseiller Général)
- PONIN-BALLOM Gino (en qualité de Conseiller Général)

- LAURET Edmond au titre de la SEDRE
- ORPHÉ Monique au titre de la SIDR Rapport n° 11/2-35
- (1) MAILLOT *Gérald* (en qualité de Conseiller Général)
- PONIN-BALLOM Gino (en qualité de Conseiller Général)

- LOWINSKY Jacques au titre de la SHLMR Rapport n° 11/2-37
- HOARAU Emmanuel (en qualité de Conseiller Général)

- ANNETTE Gilbert au titre du CCAS Rapport n° 11/2-39
- ANDAMAYE Marie-Annick
- ORPHÉ Monique
- TURPIN Marie-Annick
- VICTORIA RETOURNAT Danielle
- (2) ISIDORE *Marylise*
- PESTEL René Louis
- (3) ALBANY *Christian*
- (4) TROTET *Maryse*

- ANNETTE Gilbert au titre de la MLN
- AHAMADI Salama
- ANDAMAYE Marie-Annick
- KICHENIN Virgile
- LOWINSKY Jacques

- ANDAMAYE Marie-Annick au titre de l'OTI Nord
- (5) JAVEL *François*

- BAREIGTS Éricka au titre de l'UR

- SEDRE Société d'Équipement du Département de la Réunion
- SIDR Société Immobilière du Département de la Réunion
- SHLMR Société d'Habitations à Loyer Modéré de la Réunion
- CCAS Centre Communal d'Action Sociale
- MLN Mission Locale Nord
- OTI Nord Office de Tourisme Intercommunal du Nord
- UR Université de la Réunion

(1) à (5) élus absents à la séance

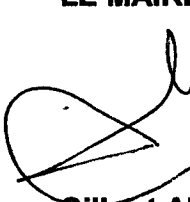

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

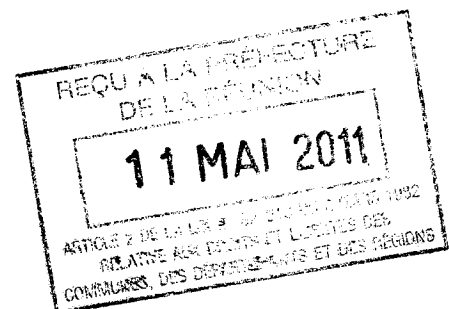
Elus	Horaires ARRIVÉES	Remarques
NAILLET Philippe	à 10 h 23	au Rapport n° 11/2-13
	DÉPARTS	
TOQUET Stéphanie	à 10 h 35	au Rapport n° 11/2-23 procuration à DINDAR Ibrahim

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de Ville de Saint-Denis le
 et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 41 sur 55.

- 5 MAI 2011

LE MAIRE


Gilbert ANNETTE




OBJET ANCIEN HOTEL DE VILLE
REHABILITATION DES FACADES ET DES ABORDS

APPROBATION DU PROGRAMME

DESIGNATION DES MEMBRES DU JURY D'APPEL D'OFFRES

AUTORISATION DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS

SAINT-DENIS, PHARE ECONOMIQUE, INTELLECTUEL, CULTUREL ET SPORTIF

L'ancien Hôtel de Ville de Saint-Denis, achevé en 1860, est depuis 1975 classé au patrimoine des monuments historiques. Il a fait l'objet de travaux de rénovation dans les années 80 puis 90. Cet édifice demeure un bâtiment emblématique du chef-lieu. Sa protection, sa restauration et sa mise en valeur sont au cœur des préoccupations de la Ville de Saint-Denis.

Dans ce cadre, des travaux sont prévus, portant sur :

- la restauration de la clôture, du parvis d'entrée et de la cour intérieure, avec prise en compte des problèmes d'accessibilité et de sécurité, et l'installation d'un éclairage de mise en valeur,
- le ravalement extérieur général du bâtiment, intégrant le traitement de l'étanchéité des murs de façades, la remise en état des menuiseries.

Par ailleurs la Ville, souhaitant mener une restauration complète de ce monument historique, profitera de la restauration des abords pour créer, sur l'emplacement de l'actuel parking jouxtant le bâtiment, un jardin d'art, dans lequel seront installées des œuvres d'art, pour partie pérennes, pour partie dans le cadre d'expositions temporaires.

Un programme a été élaboré et l'ensemble des travaux est évalué à 3 000 000,00 € TTC. Ils concernent les abords (grilles de clôtures, parvis, et aménagement du jardin, à l'exception des œuvres d'art) à hauteur de 2 000 000,00 € ainsi que le ravalement des façades et l'étanchéité, pour 1 000 000,00 €.

La Ville envisage de lancer une consultation d'appel d'offres pour la mission de maîtrise d'œuvre, conformément à l'article 74 III 1 du Code des Marchés Publics s'agissant d'une prestation relative à la réutilisation ou à la réhabilitation des ouvrages existants.

Un jury d'appel d'offres composé de membres élus parmi le Conseil Municipal, ainsi que de personnalités compétentes, aura la charge de désigner le titulaire de cette mission (art. 74 III a du CMP).

Ce jury est composé, conformément aux articles 22, 23 et 24 du Code des Marchés Publics, comme suit :

- le Maire ou son représentant (Président) ;
- cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus au sein du Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Rapport n° 11/2-06

- le comptable de la Commune ;
- un représentant de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.

Par ailleurs, des personnalités qualifiées pourront être désignées par le Président du jury.

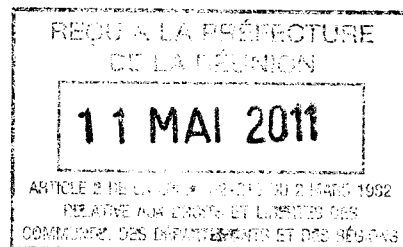
Tous les membres du jury ont voix délibérative.

Je vous demande, en conséquence :

- 1° d'approuver le programme de réhabilitation des façades et des abords de l'ancien Hôtel de Ville ;
- 2° de mettre en place le jury d'appel d'offres en vue de désigner le maître d'œuvre de l'opération, conformément aux articles 22, 23, 24 et 74 du Code des Marchés Publics ;
- 3° de m'autoriser à signer tous les actes afférents à l'opération ;
- 4° de m'autoriser à solliciter les subventions correspondant à l'opération auprès des différents partenaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

 **LE MAIRE**
Gilbert ANNETTE



**OBJET ANCIEN HOTEL DE VILLE
REHABILITATION DES FACADES ET DES ABORDS**

APPROBATION DU PROGRAMME

DESIGNATION DES MEMBRES DU JURY D'APPEL D'OFFRES

AUTORISATION DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le rapport N° 11/2-06 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur PESTEL René Louis, 9ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Culture/ Jeunesse/ Sport ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1 Approuve le programme de réhabilitation des façades et des abords de l'Ancien Hôtel de Ville, pour un montant global évalué à 3 000 000 € TTC.

ARTICLE 2 Procède à la création du jury d'appel d'offres en charge de désigner le titulaire de la mission de maîtrise d'oeuvre.

ARTICLE 3 Désigne les membres du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du jury d'appel d'offres, les résultats du vote s'établissant comme suit :

► **Nombre de bulletins**

collectés	51
blanc	0
nuls	4

► **Nombre de suffrages**

exprimés	47
obtenus	

Liste 1 déposée par le groupe majoritaire	41
Liste 2 présentée par l'opposition municipale	6

Phase 1 : répartition aux entiers / Phase 2 : répartition aux restes

► **Nombre de sièges**

Phase 1	Phase 2	Total
4	0	4
0	1	1

► **Membres titulaires**

	L
PESTEL René Louis	1
CASSIM-CADJEE Mohammad	1
VELOUPOULE MERLO Nalini	1
TOQUET Stéphanie	1
FOURNEL Dominique	2

L : liste

► **Membres suppléants**

	L
HOAREAU Jean-François	1
ESPERET Jean-Pierre	1
LOWINSKY Jacques	1
VARONDIN Frédéric	1
HOARAU Serge	2

ARTICLE 4

Autorise le Maire à solliciter les subventions correspondant à l'opération auprès des différents partenaires.

ARTICLE 5

Autorise le Maire à signer tous les actes afférents à l'opération.

ARTICLE 6

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget au chapitre 23, article 2315.

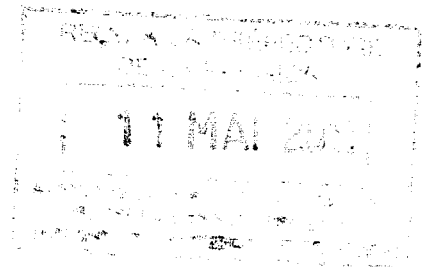
Les recettes correspondantes seront imputées au chapitre 13, articles 1321 et 1323.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 5 MAI 2011



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE



**JURY D'APPEL D'OFFRES
POUR LA REHABILITATION
DE L'ANCIEN HOTEL DE VILLE**

Titulaires

Liste déposée par le groupe majoritaire	1 - PESTEL René Louis
	2 - CASSIM-CADJEE Mohammad
	3 - VELOUPOULE MERLO Nalini
	4 - TOQUET Stéphanie
	5 - PICARD Hajasoa
	Suppléants
	1 - HOAREAU Jean-François
	2 - ESPERET Jean-Pierre
	3 - LOWINSKY Jacques
	4 - VARONDIN Jacques
5 - HUMBLLOT Nicole	

Titulaires

Liste 2 présentée par l'opposition municipale	1 - FOURNEL Dominique
	2 -
	3 -
	4 -
	5 -
	Suppléants
	1 - HOARAU Serge
	2 -
	3 -
	4 -
5 -	

DU JURY D'APPEL D'OFFRES

POUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN HOTEL DE VILLE

ATTRIBUTION DES SIEGES SELON LA REGLE
DE LA REPRESENTATION PROPORTIONNELLE AU PLUS FORT RESTE

Nombre d'INSCRITS

Nombre de VOTANTS

Taux de PARTICIPATION 92,73

Bulletins NULS

SUFFRAGES EXPRIMES 47

Nombre de SIEGES à REPARTIR

QUOTIENT ELECTORAL 9,40

LISTES en présence	1ère répartition des sièges			2ème répartition des sièges			Rapport des sièges entiers	Total des sièges attribués
	Nombre de voix obtenues	Quotient électoral	Sieges attribués Décimales	Sieges attribués Entiers	Rapport des décimales	Quotient électoral		
1. déposée par le groupe majoritaire	41	9,40	4,36	4	0,36	9,40	3,40	4
2. présentée par l'opposition municipale	6	9,40	0,64	0	0,64	9,40	6,00	1

REPARTITION DEFINITIVE DES SIEGES

Total des VOIX OBTENUES

Somme des SIEGES entiers ATTRIBUES

Nombre de SIEGES à POURVOIR

Nombre de SIEGES restant à attribuer AU PLUS FORT RESTE

* Listes

1. Initulé à préciser
2. Initulé à préciser

NB : LA REPARTITION DES SIEGES DES MEMBRES TITULAIRES ET DES SUPPLEANTS S'APPLIQUE A L'IDENTIQUE